

## INFESTATION DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a publié des informations sur les superficies infestées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). Il s'agit d'un relevé aérien, produit annuellement, qui permet d'évaluer l'étendue et la gravité des dommages causés par les principaux ravageurs forestiers.

Dans ce rapport, le MFFP note que les superficies touchées par la TBE continuent d'augmenter de manière importante. En 2015, elles totalisent 6 315 262 ha, comparativement à 4 275 065 ha en 2014. Pour la forêt privée, la superficie affectée par l'insecte s'élève maintenant à 778 062 ha. Certaines régions sont particulièrement touchées, notamment le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, la Gaspésie et l'Abitibi-Témiscamingue.

### Superficie défoliée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en 2015 en fonction du mode de tenure

Région administrative	Forêts privées (ha)	Forêts publiques (ha)	Total (ha)	Proportion de la superficie de la forêt privée infestée
Bas-Saint-Laurent	390 221	504 341	<b>894 562</b>	47%
Saguenay-Lac-St-Jean	153 781	902 150	<b>1 055 931</b>	33%
Côte-Nord	115 214	3 639 390	<b>3 754 605</b>	71%
Gaspésie	63 765	215 665	<b>279 430</b>	19%
Abitibi-Témiscamingue	54 893	275 614	<b>330 507</b>	13%
Mauricie	77	0	<b>77</b>	0%
Capitale-Nationale	60	41	<b>101</b>	0%
Laurentides	50	0	<b>50</b>	0%
<b>Total</b>	<b>778 062</b>	<b>5 537 200</b>	<b>6 315 262</b>	

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Note : L'inventaire n'a pas été réalisé dans toutes les régions du Québec

Depuis plusieurs années, la Fédération des producteurs forestiers du Québec presse le MFFP de définir une stratégie provinciale de prévention et d'intervention lors de catastrophes naturelles en forêt privée pour :

- Offrir un soutien technique aux propriétaires forestiers concernés;
- Réduire la susceptibilité des peuplements forestiers aux catastrophes naturelles;
- Assurer une coordination dans la mise en marché des bois affectés par l'épidémie, récoltés en forêts publiques et privées;
- Assurer un fonds provincial de prévoyance pour permettre le reboisement des sites récoltés;
- Établir des règles claires pour la SOPFIM afin d'intervenir sur le territoire de la forêt privée pour permettre aux propriétaires de protéger leur capital forestier.

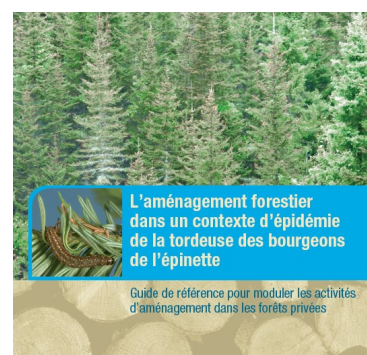
Cette stratégie viserait non seulement l'épidémie de TBE, mais également les chablis, verglas et feux qui ne manquent pas de se produire chaque année.

Le MFFP tarde à répondre à ces demandes, mais la FPFQ continuera ses représentations à ce sujet.

La revue Forêts de chez nous offre des informations destinées aux propriétaires de boisés. Le numéro de septembre traite notamment de l'épidémie de la TBE.

D'autres documents portant sur le sujet ont été ajoutés au site Internet de la FPFQ à la section insectes et maladies : [www.foretprivee.ca/je-protège-ma-foret/insectes-et-les-maladies/](http://www.foretprivee.ca/je-protège-ma-foret/insectes-et-les-maladies/)

Vous y trouverez notamment le dernier document d'information produit par le MFFP.



## AUGMENTER SES REVENUS PAR UN MEILLEUR TRONÇONNAGE DES BOIS

La Fédération des producteurs forestiers du Québec a produit une vidéo portant sur l'importance d'appliquer de bonnes méthodes de travail lors du tronçonnage des bois aussi appelé façonnage.

Le façonnage des bois pour maximiser la valeur



Un bon tronçonnage des tiges peut accroître le revenu d'un producteur pour un même travail. La production du bois destiné aux usines de transformation n'est pas une tâche facile et bien connaître le façonnage des bois, c'est récolter plus de revenus sans augmenter sa charge de travail. La vidéo d'introduction au façonnage permet de s'initier aux règles de base pour identifier les défauts et connaître les méthodes de classement des billots qui détermineront leur valeur. Ces cinq minutes de visionnement vous aideront à mieux comprendre ce qu'est le façonnage des bois.

Vous trouverez cette vidéo sur le site Internet de la PPFQ au [www.foretprivee.ca/bibliotheque/videos](http://www.foretprivee.ca/bibliotheque/videos)

Un document d'information est également disponible à la section [bibliothèque, guide de façonnage](#).

## RÉDUCTIONS IMPORTANTES DANS LES INVENTAIRES FORESTIERS EN FORÊT PRIVÉE

Les restrictions budgétaires obligent la Direction des inventaires forestiers du MFFP à réduire le nombre de placettes-échantillons devant être mesurées dans le cadre du 5<sup>e</sup> programme décennal d'inventaire écoforestier qui sera réalisé au cours des 10 prochaines années. Dans le cas de la petite forêt privée, le nombre de placettes-échantillons passera d'environ 15 000 à 4 000 pour un territoire couvrant 5,6 millions d'hectares de forêt productive. Cette réduction permettra des économies d'environ 5,5 M\$ pour le mesurage des placettes seulement. Rappelons que le nombre de placettes-échantillons avait déjà été réduit lors de l'exercice précédent.

Cet inventaire forestier permet d'acquérir des données écologiques et dendrométriques sur les différentes caractéristiques du milieu forestier (composition, structure, âge, etc.). Les résultats se traduisent par différentes bases de données et cartographies essentielles au suivi de l'état de la forêt. Ces données servent ainsi à :

- Réaliser les calculs de possibilité de récolte forestière régionale;
- Suivre l'évolution des volumes de bois sur pied par essence et par groupe d'essences;
- Décrire l'évolution de la qualité des arbres en forêt;
- Documenter des disponibilités de volumes pour justifier des projets de développement ou d'investissement d'une usine de transformation;
- Évaluer la raréfaction de certaines essences ou de certains types de forêts;
- Décrire l'impact de catastrophes naturelles;
- Identifier les érablières protégées en zone agricole;
- Alimenter des projets de recherche en foresterie;
- Répondre aux exigences des normes de certification forestière.

Selon une analyse statistique du MFFP, il semble que cet échantillonnage pourra permettre de faire un portrait des volumes marchands pour un territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Par contre, l'utilisation de ces données pour une échelle de moindre envergure, par exemple une MRC, sera difficile à réaliser en raison des changements méthodologiques. Aussi, l'approche par peuplements forestiers développée dans le but d'augmenter la précision des informations sera abandonnée.

La Fédération des producteurs forestiers du Québec a exprimé son inquiétude au MFFP puisqu'il est important que la forêt privée bénéficie d'inventaires forestiers fiables qui permettent de répondre aux inquiétudes exprimées à propos de la gestion des forêts. Considérant que l'intensité de récolte devrait augmenter au cours des prochaines années et que la forêt privée subira d'importantes conséquences de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, il est facile de prévoir que nous devons répondre aux préoccupations de la population.

Par ailleurs, la PPFQ croit qu'une meilleure implication des conseillers forestiers déjà actifs sur le territoire devrait être envisagée pour réduire les coûts de la prise de données plutôt que de diminuer le nombre de placettes-échantillons. Impliquer les conseillers forestiers aura également l'avantage de mettre à profit une main d'œuvre mise à rude épreuve par la réduction des budgets des programmes de mise en valeur de la forêt privée.



### Forêts de chez nous PLUS

Pour recevoir la version électronique de cette infolettre : [www.foretprivee.ca](http://www.foretprivee.ca)  
Pour mettre fin à votre abonnement : [bois@upa.qc.ca](mailto:bois@upa.qc.ca)

### Analyse et rédaction

Marc-André Rhéaume, *ing.f.*  
Marc-André Côté, *ing.f., Ph.D.*